

## Toujouse : le préfet visite la retenue d'eau de la Tuilerie en cours d'agrandissement

Sa capacité passera de 35 000 à 93 000 m<sup>3</sup>



Toujouse : le préfet visite la retenue d'eau de la Tuilerie en cours d'agrandissement



À dr. : le préfet, Florent Estebenet et MM. Gassiot-Bitalis (photo communiquée par les services de la préfecture)

Laurent Carrié, préfet du Gers, a visité le 8 novembre 2024 les travaux d'agrandissement de la retenue d'eau la Tuilerie à Toujouse. Sur un terrain appartenant à Ludovic Gassiot-Bitalis, dont un parent est l'ancien président de Vivadour (présent lors de cette visite, ainsi que le nouveau président, Florent Estebenet).

Cette retenue, qui existe déjà, avait une capacité de 35 000 m<sup>3</sup>. Celle-ci passera à 93 000 m<sup>3</sup> quand les travaux seront achevés, c'est-à-dire au début du mois de décembre, nous dit le responsable des travaux sur le terrain de l'entreprise Roy Travaux.



Jacques tartas, maire de Toujouse, est le 4e à p. de la gauche (photo communiquée par les services de la préfecture)

### L'eau, un sujet majeur pour le Gers

Dans cette période où la rareté de l'eau commence à se faire sentir, l'irrigation des terres agricoles est une affaire essentielle pour le Gers, dont 71 % de la surface est constituée de terres agricoles et qui compte plus de 6 000 exploitations agricoles.



**Vue du site**

### **Un suivi renforcé**

C'est pourquoi tous les gestionnaires et partenaires surveillent particulièrement la disponibilité des ressources en eau depuis plusieurs années.

Les services de la préfecture soulignent que « le stockage de l'eau (retenues individuelles et collectives) fait partie des solutions à privilégier pour gérer la question de l'eau en agriculture.(...) Avec près de 3 000 retenues existantes, les retenues en eau font aujourd'hui partie de l'identité du paysage gersois ».

### **Le Pôle eau**

Les préoccupations du monde agricole, manifestées lors des mouvements sociaux du début de 2024, ont amené la création du Pôle eau. Celui-ci est destiné à faciliter la collaboration entre les porteurs de projets et les services de l'État. Il permet de gagner en rapidité pour l'extension, le curage et la création de retenues d'eau.

Le Pôle eau a permis d'étudier 56 dossiers, dont 24 ont reçu le feu vert. 6 arrêtés ont déjà été signés. Un 7e a été signé ce 8 novembre et un 8e le sera dans les prochains jours.



**Une benne tout-terrain transporte de la terre**